



FAQ Tests groupés pour tous

1. Combien coûte le test ?

La participation à un test salivaire PCR groupé coûte CHF 36.00. Ce prix comprend la délivrance d'un certificat (si cette option est autorisée par le canton). Le paiement s'effectue directement au moment de l'inscription sur la plateforme (VISA, Mastercard, Maestro ou TWINT) et ne peut pas avoir lieu au site de test.

Pour certaines personnes, la participation est gratuite conformément à l'Ordonnance Covid.

2. Où puis-je me faire tester ?

Le test salivaire PCR peut être effectué entre autres auprès des pharmacies, cabinets de médecins, soins à domicile, laboratoires et centres de dépistage participants dans toute la Suisse. Sur la plateforme, vous trouverez les sites de test répertoriés par code postal, la liste étant constamment complétée.

3. Puis-je recevoir un certificat Covid ?

Si un pool est négatif, toutes les personnes de ce pool reçoivent automatiquement par e-mail un certificat COVID en même temps que le résultat. Le certificat est valable pendant 72 heures à partir du moment où l'échantillon a été prélevé. L'émission du certificat est incluse dans les coûts du test.

Si le résultat du pool est positif, un test de confirmation individuel (PCR ou test antigénique rapide) peut être effectué dans le même site de dépistage ou dans un autre site référencé par celui-ci. La Confédération prend en charge les coûts. Si le test de confirmation est négatif, le site de test délivre un certificat Covid.

4. Quelle est la validité du certificat ?

Le certificat Covid a une durée de validité de 72 heures à partir du prélèvement de l'échantillon. Il est valable pour voyager, sauf bien sûr pour les pays qui n'acceptent pas le certificat suisse.

5. Le certificat est-il payant ?

Non, la délivrance du certificat est comprise dans le coût du test.

6. Combien de temps faut-il pour obtenir le résultat ?

Le résultat est généralement disponible dans les 24 heures suivant la réception de l'échantillon groupé au laboratoire. Il vous sera communiqué par e-mail.

7. À quel laboratoire mon échantillon est-il envoyé ?

Dans le cadre du projet « Tests groupés pour tous », nous travaillons avec de nombreux laboratoires dans toute la Suisse. Votre échantillon est envoyé par le site de test au laboratoire partenaire le plus proche afin de réduire au maximum le délai d'obtention du résultat.

8. Quel type de test est effectué et combien de temps cela prend-il ?

Un test salivaire PCR groupé est effectué pour les tests. Pour cela, on vous remettra au site de test un kit de test contenant une ampoule avec une solution saline et un tube à essai. Vous versez la solution saline de l'ampoule dans votre bouche, vous rincez la bouche avec pendant 60 secondes (comme pour un rinçage dentaire), puis recrachez le liquide dans le tube à essai que vous refermez.

Le test est effectué sous surveillance. Votre échantillon est ensuite mélangé avec les échantillons d'autres personnes pour former un échantillon groupé.

9. Que contient l'ampoule avec la solution saline ?

Les ampoules utilisées contiennent une solution saline traitée dans des conditions stériles et hermétiques. Ces ampoules sont également utilisées dans d'autres domaines de la santé. Vous trouverez les notices des différents fabricants [ici](#).

10. Combien d'échantillons individuels sont regroupés en un échantillon groupé ?

Un maximum de dix échantillons individuels sont mélangés pour former un échantillon groupé, qui est ensuite analysé en laboratoire.



11. Que dois-je apporter avec moi au test ?

Sur place, vous devez vous identifier avec un passeport ou une carte d'identité. Si vous ne pouvez pas vous faire vacciner pour des raisons médicales et si les coûts de votre test sont pris en charge par votre caisse d'assurance maladie, vous devez également présenter votre certificat médical.

12. Et si le résultat est positif ?

Si un résultat de pool est positif ou non valide (cela arrive dans de rares cas), les personnes testées peuvent effectuer un test de confirmation individuel (PCR ou test antigénique rapide). Idéalement, cela devrait avoir lieu au même site de test. Cependant, le test peut être effectué dans toute la Suisse auprès de tous les prestataires qui offrent ce service (pharmacies, cabinets médicaux, centres de tests, laboratoires, etc.).

Le test de confirmation individuel est gratuit et un certificat COVID sera délivré par le site de test en cas de résultat négatif.

Pour prouver que la personne se trouvait dans un pool positif ou non valide, elle doit montrer le reçu de son inscription au test groupé (document A4, envoyé par e-mail avec l'inscription), ainsi que le passeport/la carte d'identité pour le contrôle d'identité et la carte d'assurance maladie pour le règlement.

13. Que faire si je ne vis pas en Suisse ?

Les personnes qui ne vivent pas en Suisse peuvent également être testées, mais elles doivent en tout état de cause payer elles-mêmes les frais. Le cas échéant, ils peuvent demander le remboursement des frais de test à leur caisse d'assurance maladie.

Pour sites de test

14. Mon entreprise peut-elle devenir site de test ?

Selon l'Ordonnance Covid, entre autres les laboratoires, pharmacies, cabinets médicaux et soins à domicile qui sont autorisés à facturer la caisse d'assurance maladie peuvent devenir des sites de tests.

15. Comment savoir si la personne souhaitant effectuer un test a payé ?

La personne souhaitant effectuer un test ne peut s'inscrire à un test que si elle règle directement le test sur la plateforme lors de son inscription (VISA, Mastercard, Maestro, TWINT) ou si les coûts sont couverts par la Confédération (voir Ordonnance Covid actuelle pour la liste exhaustive):

- Enfants et adolescents de moins de 16 ans
- Personnes ne pouvant pas se faire vacciner pour des raisons médicales (certificat médical nécessaire)

Dans ces cas, la personne souhaitant effectuer le test indique son numéro de sécurité sociale lors de son inscription. La facturation ne vous concerne pas. Vous êtes néanmoins responsable du contrôle de la date de naissance de la personne ou du certificat médical éventuellement nécessaire.

16. Combien le test est-il rémunéré ?

La rémunération des services est régie par l'Ordonnance.

Le test de confirmation individuel est à la charge de la Confédération et est traité et facturé de la même manière qu'un test d'une personne symptomatique.

17. Où puis-je obtenir de l'aide pour d'autres questions ?

Vous pouvez joindre la hotline «Tests groupés pour tous» à l'adresse pooltests@togetherwetest.ch ou par téléphone au 0800 786 257 (en semaine, de 08h00 à 18h00).

